

DELIBERATION du Conseil Communautaire

Nombre de membres en exercice: **38**
 Nombre de membres présents : **26**
 Nombre de votants : **36**
 Date de convocation : **22/09/2017**

L'an **Deux Mille DIX-SEPT** le 28 SEPTEMBRE, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DES ASPRES, dûment convoqué, s'est réuni à 17h30 en session ordinaire à THUIR, sous la Présidence de M.René OLIVE, Président.

**OBJET : DECISION MODIFICATIVE BUDGET
 ANNEXE ASSAINISSEMENT 2017 : VIREMENT DE CREDIT**

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

BERNARDY, CHARPENTIER (Banyuls dels Aspres) - TAURINYA, LLOBET (Brouilla) - CHINAUD (Calmeilles) - LEHOUSINE (Camélas) – CHEREZ (Castelnou) - PUJOL (Fourques) - TOURNE (Llauro) – MAURAN (Montauriol) - BELLEGARDE (Passa) - PUIG (Sainte Colombe) - MASO (Terrats) – OLIVE, GONZALEZ, LAVAIL, RUIZ, MON, BOURRAT, BERNADAC, VOISIN (Thuir) - LESNE (Tordères) - ATTARD, ALBERT, COUSSOLLE (Trouillas) – PERALBA (Villemolaque).

Procurations :

DOUTRES (Caixas) à J.CHEREZ
 N.CRUCQ (Fourques) à JL.PUJOL
 C.VILA (Oms) à G.CHINAUD
 R. LEMORT (Thuir) à JM.LAVAIL
 BATALLER-SICRE (Thuir) à N.GONZALEZ
 S.RAYNAL (Thuir) à D.RUIZ
 L.FERRER (Thuir) à N.MON
 R.PEREZ (Thuir) à T.VOISIN
 J.AMOUROUX (Tresserre) à A.PUIG
 G.FLACHAIRE (Villemolaque) à JC.PERALBA

Absent excusé :

NOURY (St Jean Lasseille)

Absent :

P.MAURY (Thuir)

Certifié exécutoire

Publié ou Notifié

le

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

066-246600449-20170928-90-17DM_Asst-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/10/2017

Monsieur Jean-Claude BERNADAC est élu secrétaire de séance.

Le compte rendu de la dernière séance du Conseil est adopté à l'unanimité.

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT 2017 VIREMENTS DE CREDITS :

- VU le vote du Budget prévisionnel Assainissement 2017 en date du 30 Mars 2017,
- VU l'équilibre budgétaire ainsi établi et la sincérité des comptes ainsi retracée,
- VU l'article L.2312-2 du CGCT relatif au budget communal précisant que le budget étant voté par chapitre, les transferts entre chapitres doivent faire l'objet d'un vote de l'Assemblée délibérante.

Le Président **EXPOSE QUE** suite à un amortissement erroné des échéances d'emprunt inscrit au budget 2017 d'Assainissement, il convient d'apporter un complément budgétaire sur le chapitre 16, imputation 1641 : + 10 000,00€.

Il est proposé le virement de crédit suivant :

Virement	Chapitre à réduire		Chapitre à augmenter	
		2315 - opération....	- 10 000,00€	1641-opération 68
Total chapitre	Chap.23	3 880 075,50 €	Chap 16	260 120,00 €
Total budget inchangé		4 858 538,48		

Le montant global du budget n'étant pas modifié,

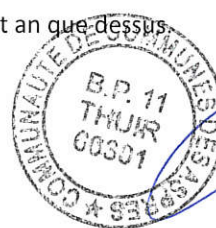
Le Président **DEMANDE** au Conseil de valider la décision modificative présentée pour l'équilibre des opérations comptables de la section d'investissement.

Le Conseil Communautaire
Où l'exposé de son Président
Après en avoir valablement délibéré
A l'unanimité des membres présents ou représentés

ACCEPTÉ le virement de crédits ainsi défini ci-dessus.

AUTORISE à procéder aux écritures comptables nécessaires.

FAIT et DELIBERE à THUIR, les jours, mois et an que dessus



Le Président

René OLIVE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

066-246600449-20170928-90-17DM_Asst-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/10/2017

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

066-246600449-20170928-90-17DM_Asst-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/10/2017